

Le 20 janvier 2015

Madame la Ministre, mesdames, messieurs,

Cette journée sera à « marquer d'une pierre blanche » même si elle ne fera sans doute pas, et fort heureusement d'ailleurs, les gros titres des médias. L'installation de ce Comité consultatif ministériel, comme prochainement sa réplique au niveau du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts, est en effet un acte important dans l'histoire des relations entre l'Etat et les établissements sous contrat. Il est important puisque jusqu'à présent les représentants des agents de droit public ne disposaient d'aucun lieu officiel pour débattre avec l'employeur Etat des questions intéressant la Profession et y porter leurs intérêts. Nous ne pensons pas bien entendu aux questions éducatives traitées au sein du Conseil supérieur de l'éducation ou du Conseil national de l'enseignement agricole mais à toutes celles ayant trait à l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé, la prévention, les indemnités et les salaires... La liste n'est pas close.

Nous avons salué par le passé la promesse de créer une telle instance, l'ayant appelée de nos vœux. Cette promesse a été tenue et suivie d'effet, de la publication du décret à l'inauguration ce jour du CCM en passant par des élections. Nous remercions très sincèrement celles et ceux, décideurs politiques et agents du Ministère, qui ont œuvré à cette concrétisation.

Il reste maintenant à faire vivre ces CCMMEP et cela n'est pas une simple formalité à accomplir, nous en sommes tous conscients probablement. Des habitudes de travail se sont forgées au fil du temps, des pratiques se sont mises en place et des relations se sont instaurées avec des réseaux fédérant les établissements sous contrat. Nous ne demandons pas à ce que tout cela soit éradiqué mais des évolutions seront nécessaires pour que de vieux réflexes ne nous arriment trop au passé et surtout pour que le CCMMEP devienne très vite incontournable et même premier. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la fréquence des réunions soit régulière, surtout dans les premiers temps, les sujets à aborder étant nombreux. Citons, là encore la liste n'est pas close, les CHS-CT qui suppose que soit clarifié le droit syndical et très probablement le rôle du chef d'établissement, la précarité, les concours et les listes d'aptitude, les évolutions du métier...

Ce Comité s'ouvre à un moment particulièrement dramatique et nous pensons bien évidemment à la semaine, entre le 7 et le 9 janvier dernier, marquée par des attentats. Le rôle éducatif de l'Ecole a été traité et sera traité par ailleurs. Mais en tant que représentants des agents publics des établissements sous contrat, et permettez-nous ici d'y adjoindre les personnels sous contrat simple et les chefs d'établissement, nous voulons affirmer dans le cadre de cette instance qu'ils se sentiront tout aussi concernés que leurs collègues de l'enseignement public par les mesures que vous annoncerez, madame la Ministre, très prochainement.

Nous vous remercions pour votre attention.